

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et assistant-greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mars 2026 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :
30-34 rue Saint-Alexis, lot 1 949 405, zone R-18

Nature et effet :
Cette dérogation aurait pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 logements, ayant une allée de circulation à double sens d'une largeur de 3,00 mètres, menant à l'aire de stationnement située dans la cour arrière. L'alinéa c) de l'article 174 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrit une largeur minimale de 6 mètres pour une allée à double sens.

2. Identification du site concerné :
55 rue Picard, lot 6 664 512, zones R-24 et CR-9

Nature et effet :
Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une chambre en location pour les visiteurs, sans effectuer l'aménagement d'une case de stationnement supplémentaire. L'article 68 et l'alinéa d) de l'article 66 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrivent que l'usage complémentaire doit être pourvu d'une case de stationnement hors rue.

3. Identification du site concerné :
65 rue Picard, lot 6 664 511, zone R-24

Nature et effet :
Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une chambre en location pour les visiteurs, sans effectuer l'aménagement d'une case de stationnement supplémentaire. L'article 68 et l'alinéa d) de l'article 66 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrivent que l'usage complémentaire doit être pourvu d'une case de stationnement hors rue.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 23 février 2026



Olivier Goyet
Directeur général et assistant-greffier

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier Goyet, directeur général et assistant-greffier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au *Règlement numéro 11-407-19* et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 23 février 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 23 février 2026.

Donné à Charlemagne ce 23 février 2026



Olivier Goyet
Directeur général et assistant-greffier